

# OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MÉNAGES

Mars 2013  
25<sup>ème</sup> Rapport Annuel

## **LES CRÉDITS AUX MÉNAGES EN NOVEMBRE 2012**

**1ère partie :**

**La photographie des ménages détenant des crédits**

**Pr Michel MOUILLART  
de l'Université Paris Ouest**



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I. LA DIFFUSION DES CRÉDITS</b>	<b>13</b>
<b>II. LES CHARGES DE REMBOURSEMENT</b>	<b>23</b>
<b>III. DES SITUATIONS PARTICULIERES</b>	<b>27</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>43</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>147</b>



La photographie des ménages endettés que propose la 25<sup>ème</sup> vague de l'enquête réalisée par la SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2012.

L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de ménages français :

- 13 000 panélistes ont ainsi été consultés, 9 897 ayant répondu dans les délais ;
- le taux de réponse est élevé (76.1 %), compte tenu du nombre de dossiers utiles obtenus.

Le questionnaire de l'enquête avait été modifié « à la marge » lors de la 24<sup>ème</sup> vague. La transformation avait porté sur le libellé de la question 11 relative à la situation du ménage vis-à-vis des commissions de surendettement en en « clarifiant » l'écriture : la formulation précédente « Avez-vous déjà déposé, vous-même ou quelqu'un de votre foyer, un dossier dans une commission de conciliation ou auprès d'un juge ? » a ainsi été remplacée par « Avez-vous déjà déposé, vous-même ou quelqu'un de votre foyer, un dossier auprès d'une commission de surendettement (à la Banque de France) ? ».

Cette nouvelle formulation permet de mieux délimiter la sous-population des ménages, détenant ou non des crédits, qui présentent des signes de fragilité budgétaire ou financière.

La taille de l'échantillon disponible autorise enfin, comme chaque année, l'étude de sous-populations spécifiques dès lors cependant que leur taille est suffisante (annexe 3). Mais il est bien évident que dans ce cas, la possibilité de croisement de critères multiples est très limitée.

La photographie que révèle l'Observatoire des Crédits aux Ménages fait alors ressortir quelques conclusions principales :

## **1. 2012, recul de la part des ménages détenant des crédits**

Sous l'effet de la crise financière et économique internationale, le taux de global de détention des crédits par les ménages s'est replié rapidement: en s'établissant à 50.8 % en 2009, contre 52.6 % une année auparavant, le recul a alors été rapide d'après l'Observatoire des Crédits aux Ménages. Mais comme le taux de détention des crédits immobiliers (dont ceux destinés à l'accession à la propriété et au financement des travaux) n'a diminué que modérément, c'est surtout le repli des crédits à la consommation qui explique l'ampleur de la baisse constatée en 2009. Le taux de détention des crédits à la consommation est alors redescendu au niveau qui était le sien en 1997.

En 2010, le taux de détention des crédits a encore reculé pour s'établir à 49.5 %. C'est de nouveau l'usage des crédits à la consommation qui est à l'origine de cette évolution. Le taux de détention des crédits immobiliers s'est quant à lui pratiquement stabilisé (30.5 % des ménages) sous l'effet du maintien de la part des ménages accédant à la propriété à haut niveau (23.2 % des ménages, un point haut des années 2000). Les dispositions publiques du Plan de Relance, l'amélioration sensible des conditions de crédit répercutées rapidement par les établissements de crédit et leur volonté de répondre à la demande ont en effet permis de redynamiser rapidement les marchés immobiliers à usage d'habitation.

Mais durant l'été 2011, les contrecoups de la crise des dettes souveraines ont bouleversé les stratégies de consommation et d'investissement immobilier des ménages. Le taux global de détention des crédits s'est pourtant à peu près stabilisé, pour s'établir à 49.4 % en 2011. En effet, le taux de détention des crédits à la consommation n'a pas reculé en 2011 (30.2 % contre 30.1 % une année auparavant), à la différence de ce qui s'était constaté entre 2008 et 2010. En outre, le taux de détention des crédits immobiliers s'est encore accru, à 31.0 % : il a été porté par le dynamisme des marchés immobiliers qui ne s'est pas démenti jusqu'au début de l'été. Notamment, la part des ménages en accession à la propriété a légèrement progressé pour s'établir à 23.3 % : après deux années de stabilité, le niveau atteint en 2011 est un des plus élevés constaté depuis le début des années 2000.

L'année 2012 a aussi été profondément affectée par la crise des dettes souveraines. Les ménages ont alors révisé leurs projets de consommation, comme ils l'avaient d'ailleurs annoncé à la fin de l'année 2011. D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, les ménages ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. Et le taux de détention des crédits à la consommation a reculé en conséquence : en s'établissant à 27.6 % en 2012, il a baissé plus fortement que lors de la crise

économique et financière des années 2008-2009. Il est pratiquement redescendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître, 27.3 % en 1995. Pour autant, le taux de détention des crédits immobiliers a progressé : alors que la crise des marchés du neuf et de l'ancien a été sévère, il s'est établi à 31.4 % contre 31.0 % une année auparavant. Cette progression a été tirée par la part des ménages en accession à la propriété qui s'est établie à 23.7 % contre 23.3 % en 2011. En effet, comme en 2008, alors que les flux de l'accession se sont effondrés, la part des ménages détenant des crédits pour l'accession a continué à augmenter, bénéficiant avec retard de la forte remontée du nombre des accédants constatée en 2011. Mais au total, c'est la chute du taux de détention des crédits à la consommation qui a été la plus déterminante : en s'établissant à 48.6 % en 2012, le taux global de détention des crédits est descendu à son point le plus bas depuis 1989.

## **2. Des usages du crédit à la consommation qui se transforment**

Dès 2009, la demande de crédits à la consommation s'est fortement repliée et le taux de détention des crédits à la consommation a reculé. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

En outre, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits : cette transformation s'est évidemment poursuivie depuis.

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé en 2009 puis en 2010 a néanmoins cédé la place à la stabilisation en 2011. Mais l'embellie a été de courte durée et la demande a de nouveau lourdement chuté en 2012. Elle a été affectée de manière sensible par les conséquences attendues de la crise des dettes souveraines (forte montée du chômage, stagnation voire dégradation du pouvoir d'achat ...) qui ont décidé les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit.

Ces évolutions se sont alors traduites par le recul de la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : cette part représentant 18.8 % de l'ensemble des ménages en 2012 contre 21.5 % en 2008 (38.7 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2012 contre 40.8 % en 2008). Il en a été de même de la part des

ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente, avec 6.2 % en 2012 contre 7.2 % en 2008 (12.8 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2012 contre 13.7 % en 2008).

La baisse constatée dans la diffusion des « cartes » de magasin a été en revanche nettement plus rapide, avec 5.8 % des ménages en 2012 contre 9.6 % en 2008 (11.9 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2012 contre 18.3 % en 2008). Sous l'effet de l'application de la loi Lagarde, les ménages ont donc sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

A cet égard, les évolutions intervenues depuis 2009 dans les usages des crédits à la consommation semblent bien aller dans le sens d'une plus grande prudence des emprunteurs. Au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et d'améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé certaines de leurs pratiques antérieures, celles qui les conduisaient à rechercher des crédits à la consommation pour financer des dépenses de loisirs ou des dépenses de consommation courante, voire des placements financiers, des dépenses de santé ou les impôts : ces utilisations qui concernaient 13.9 % des ménages en 2007 (26.7 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 9.1 % des ménages en 2012 (18.7 % des ménages endettés).

Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est donc principalement pour réaliser des projets de consommation. En 2012, en dépit des évolutions économiques et financières, 25.5 % des ménages (52.5 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Néanmoins, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'alors (ils étaient 29.3% en 2009 et 28.7 % en 2011) a nettement reculé en 2012. Plus précisément, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles, des motos ou des biens d'équipement de la maison a reculé fortement (21.7 % des ménages étaient dans cette situation en 2012 contre 25.6 % en 2009). Mais dans le même temps, la part des ménages qui financent ainsi des travaux d'amélioration du logement a été à peu près stable.

Si le taux de détention des crédits à la consommation a reculé depuis 2009, c'est donc autant parce que les ménages ont modifié leurs pratiques de financement à crédit des dépenses de



consommation que du fait de l'abandon de projet de consommation durable sous l'effet de la crise économique.

### **3. Une appréciation sur la situation financière et budgétaire qui se dégrade**

Après la dégradation constatée en 2008, l'appréciation portée par les ménages avec crédit(s) sur leur situation financière s'est stabilisée durant deux années. Ainsi, fin 2010, 48.1 % des ménages détenant des crédits estimaient que durant les derniers mois leur situation financière s'était stabilisée, contre 39.4 % en 2008 à la même époque : dans le même temps, 40.4 % d'entre eux estimaient que leur situation financière s'était détériorée, contre 48.7 % fin 2008.

Dans le même temps, la part de ceux qui étaient confiants sur le niveau de leur budget s'est redressée : 54.7 % des ménages détenant des crédits considéraient qu'ils étaient à l'aise ou que leur budget était suffisant fin 2010 contre 50 % deux années auparavant. Alors que la part de ceux qui estimaient que, compte tenu de leur budget, « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » reculait pour s'établir à 13.9 % fin 2010, contre 16.0 % deux années auparavant.

Même si les conséquences de la crise se faisaient toujours ressentir, le sentiment de l'amélioration semblait de plus en plus répandu : aussi bien parmi les seuls ménages détenant des crédits que parmi l'ensemble des ménages.

Avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les perspectives d'une prochaine amélioration de leur situation financière se sont de nouveau brouillées : le décrochage a été rapide et prononcé, puisque la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée a fortement augmenté en 2011 (+ 5.6 points pour s'établir à 46.0 % pour les seuls ménages détenant des crédits et + 6.0 points pour s'établir à 46.4 % pour l'ensemble des ménages). Et en 2012, alors que le moral des ménages ne s'améliorait guère, les appréciations qu'ils ont portées sur leur situation financière se sont encore un peu dégradées (+ 0.8 point pour s'établir à 46.8 % pour les seuls ménages détenant des crédits et + 0.4 point pour s'établir à 46.8 % pour l'ensemble des ménages) : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est améliorée est d'ailleurs au plus bas depuis le début des années 2000.

Dans ce contexte, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget continue à se détériorer : en 2012, 34.1 % de l'ensemble des ménages considèrent que « c'est juste, mais il faut faire attention » contre 31.2 % en 2010. Avec, en retour, une diminution sensible de la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » : 51.2 % en 2012 contre 55.4 % en 2010

pour l'ensemble des ménages et 49.5 % en 2012 contre 54.7 % en 2010 pour les seuls ménages détenant des crédits.

Aussi, la part de l'ensemble des ménages qui estiment que, compte tenu de leur budget, « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » représente 14.7 % en 2012 contre 13.4 % en 2010.

#### **4. Des charges de remboursement qui paraissent un peu plus lourdes**

Durant les années 2008 et 2009, sous l'effet de la crise économique et financière, l'appréciation que les ménages portent sur leurs charges de remboursement s'était dégradée.

Mais dès 2010, après deux années de moindre recours au crédit, l'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible par la décrue des taux d'intérêt et les dispositions que les établissements de crédit ont prises afin de traiter les situations individuelles les plus préoccupantes. Ainsi, fin 2010, 52.1 % des ménages avec crédit(s) estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, donc à peu près le même pourcentage qu'en 2005 ou en 2006.

Néanmoins, avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages qui détiennent des crédits ont ressenti une dégradation de leur situation budgétaire et financière. Et l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est détériorée : fin 2011, 14.3 % d'entre eux estimaient que ces charges étaient trop ou beaucoup trop élevées, contre 13.8 % fin 2010. Dans le même temps, bien sûr, 49.5 % estimaient que ces charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, en recul de 2.6 points sur un an.

En 2012, cette détérioration s'est poursuivie : fin 2012, 15.1 % des ménages qui détiennent des crédits estimaient que les charges remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées. Et 49.0 % estimaient que ces charges restaient supportables ou très supportables, en recul de 0.5 point sur un an. Ainsi, fin 2012, 84.9 % des ménages détenant des crédits estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 86.2 % deux années auparavant, avant que ne se déclenche la crise actuelle. Il est vrai qu'en 2012 les conditions de crédit se sont améliorées : les taux des crédits ont nettement diminué, sans raccourcissement véritable des durées des crédits immobiliers octroyés, par exemple. Ainsi, la perception des ménages qui recourent au crédit ne s'est pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas en 2011.

## 5. Et des ménages maintenant très prudents

Sous le choc de la crise financière et économique internationale, les ménages avaient nettement révisé à la baisse leurs projets de recours au crédit, dès l'automne 2008. Mais à partir de l'été 2009, les améliorations régulières des conditions faites au crédit immobilier par les établissements de crédit (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et le dynamisme de l'offre de crédits avaient convaincu les ménages que la période était redevenue propice. Fin 2009, 5.6 % des ménages déclaraient ainsi avoir l'intention de souscrire un crédit immobilier dans les six premiers mois de 2010, contre 4.8 % fin 2008. Le redressement était remarquable.

Pourtant, dès l'été 2010, les hésitations de la demande se sont renforcées. Cette prudence s'est exprimée dans un contexte très particulier. Les annonces publiques sont venues perturber les anticipations des ménages qui envisageaient de réaliser des projets immobiliers : les secundo accédants qui en avaient la possibilité ont réalisé par anticipation leur projet afin de conserver le bénéfice du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt amené à disparaître avec la mise en place du PTZ+ au début de l'année 2011 ; alors que les investisseurs ont aussi eu tout avantage à réaliser par anticipation leurs achats, les avantages fiscaux du dispositif « Scellier » étant revus à la baisse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Une part non négligeable de la demande réalisée par anticipation sur les derniers mois de 2010 n'avait donc plus de raison de se réaliser durant les premiers mois de 2011. Aussi, en novembre 2010, les ménages n'étaient plus que 4.8 % à envisager la souscription de crédits immobiliers durant les six premiers mois de 2011.

Cette prudence des ménages se retrouvaient aussi dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation pour 2011 : pas vraiment rassurés sur les perspectives économiques de l'année 2011, les ménages avaient révisé à la baisse leurs intentions (4.1 % fin 2010, contre 4.4 % fin 2009 et 4.6 % fin 2008).

Les intentions des ménages concernant la souscription future de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2012 ont alors été encore plus basses qu'en 2011 : jamais depuis sa création, l'Observatoire n'avait eu à connaître une aussi grande prudence de la part des ménages. Avec 4.0 % des ménages à envisager la souscription de nouveaux crédits immobiliers et 3.6 % à envisager la souscription de nouveaux crédits à la consommation, le repli de la demande a été sans précédent, les intentions de souscription ayant reculé de l'ordre de 30 %.

Qu'il s'agisse de crédits immobiliers ou de crédits à la consommation, la dégradation de l'horizon prévisionnel des ménages associée à l'ouverture de la crise des dettes souveraines a conduit les ménages à réviser tous leurs projets à la baisse. L'ampleur de la révision est bien sûr comparable à celle qui avait déjà été observée lors du déclenchement de la crise économique et financière, en 2008.

D'autant que si on se limite aux seuls crédits immobiliers, de nouvelles annonces publiques sont venues déstabiliser les projets des ménages durant l'automne 2011 : la quasi suppression du PTZ+ dans l'ancien, sa restriction dans le neuf et les nouveaux « coups de rabot » portés au dispositif « Scellier ».

Pour 2013, les ménages ne sont guère optimistes : ils étaient proportionnellement aussi peu nombreux à envisager la souscription future de crédits immobiliers ou à la consommation à la fin de l'année 2012 qu'ils l'étaient une année auparavant. Les perspectives macroéconomiques et les évolutions à venir du chômage les incitent toujours à la prudence. Surtout que les soutiens publics de la demande sont désormais moins puissants : cela est particulièrement vrai dans l'immobilier, avec un recentrage du PTZ+ sur les accédants les plus modestes (hors zones rurales et une grande partie des villes moyennes de province) qui écartent de son bénéfice une part des ménages à revenus moyens et avec l'abandon du dispositif « Scellier » en faveur de l'investissement locatif privé et son remplacement par un nouveau dispositif moins fortement incitatif.

Le contexte n'est donc pas favorable à l'expansion du crédit. En 2013, la diffusion des crédits devrait encore se réduire et principalement sous l'effet du recul rapide de la production de crédits immobiliers. A cet égard, les intentions que les ménages dévoilent à l'Observatoire des Crédits aux Ménages devraient une nouvelle fois se concrétiser.

## I. LA DIFFUSION DES CRÉDITS

Durant la première moitié des années 2000, le poids de l'immobilier dans l'endettement global des ménages s'est redressé, avec la reprise vigoureuse des flux de l'accession à la propriété et la vitalité de l'investissement locatif privé. Et paradoxalement, ce poids s'est encore accru avec le déclenchement de la crise financière. La reprise rapide des marchés immobiliers constatée à partir de l'automne 2009 est alors venue confirmer un constat qui ne s'est pas démenti depuis, même après le déclenchement de la crise des dettes souveraines. Aussi, c'est maintenant la détention des crédits immobiliers qui est la plus répandue parmi les ménages (Tableau 1) :

— 64.5 % des ménages endettés détiennent, au moins un crédit immobilier. Et plus précisément, 43.3 % des ménages sont endettés au seul titre de l'immobilier ; alors que 21.2 % des ménages endettés détiennent au moins un crédit immobilier et des crédits à la consommation. Cependant, que 35.5 % des ménages endettés ne le sont qu'à raison de crédits à la consommation ;

— lorsque les ménages ne détiennent que de l'endettement immobilier, une part importante d'entre eux ne réalise qu'une opération à la fois : 86.6 % des ménages endettés au seul titre de l'immobilier (37.5 % des ménages endettés) sont dans cette situation ; 64.0 % parce qu'ils accèdent (seulement) à la propriété, 8.5 % parce qu'il réalisent (seulement) des travaux d'amélioration et d'entretien et 14.1 % parce qu'ils réalisent (seulement) une autre opération immobilière (acquérir le terrain, financer le parking ou le garage, principalement et financer un autre logement, en résidence secondaire ou en immobilier de rapport, aussi). Mais 13.4 % des ménages endettés au seul titre de l'immobilier (5.8 % des ménages endettés) réalisent conjointement plusieurs opérations immobilières : 1.7 % des ménages endettés au seul titre de l'immobilier (0.4 % des ménages endettés) accumulent même toutes les possibilités d'endettement à ce titre (accéder à la propriété, réaliser des travaux et acquérir un autre logement ou un autre bien foncier ou immobilier) ;

— lorsque les ménages sont endettés au double titre de l'immobilier et de la consommation, c'est encore une part importante d'entre eux qui ne réalise qu'une opération immobilière à la fois : 82.1 % des ménages endettés à ce double titre (17.4 % des ménages endettés) sont dans cette situation ; 58.5 % parce qu'ils accèdent à la propriété, 14.2 % parce qu'ils réalisent des travaux d'amélioration et d'entretien et 9.4 % parce qu'ils réalisent une autre opération immobilière. Ainsi 17.9 % des ménages endettés à ce double titre réalisent conjointement plusieurs opérations immobilières : 1.7 % des ménages endettés à ce double titre (0.4 % des ménages endettés) accumulant même toutes les possibilités d'endettement.

Un examen de la fréquence d'utilisation du découvert bancaire (tableau 1) permet de vérifier qu'en général celle-ci est toujours beaucoup plus élevée pour ceux des ménages qui disposent de crédits à la consommation :

**Tableau 1 : La diffusion de l'endettement**

En pourcentage

Novembre 2012

Univers concerné	Taux de détention	Poids parmi les endettés	Répartition selon le statut d'occupation du logement			Part de ceux qui utilisent le découvert bancaire
			locataires hors HLM	locataires HLM	propriétaires et accédants	
Ensemble des ménages	100.0	—	26.6	12.8	60.6	26.1
dont :						
• avec crédit(s)	48.6	100.0	19.7	8.7	71.6	37.6
• sans crédit	51.4	—	33.0	16.7	50.3	15.2
dont :						
• crédit immobilier seulement	21.0	43.3	6.5	1.3	92.2	24.8
• crédit immobilier et conso.	10.4	21.2	5.3	1.1	93.6	45.8
• consommation seulement	17.2	35.5	44.4	22.2	33.4	48.5
dont <sup>(1)</sup> :						
• résidence principale seulement	13.5	27.7	—	—	100.0	25.4
• travaux seulement	1.8	3.7	11.6	2.1	86.3	16.7
• autres biens seulement	3.0	6.1	37.9	7.7	54.4	17.7
• résidence principale et travaux	1.2	2.5	—	—	100.0	40.8
• résidence principale et autres biens	1.2	2.4	—	—	100.0	27.8
• résidence principale et conso.	6.0	12.4	—	—	100.0	47.2
• travaux et conso.	1.5	3.0	8.0	1.5	90.5	31.4
• autres biens et conso.	1.0	2.0	38.9	9.7	51.4	42.5
• résidence principale, travaux et conso.	1.1	2.3	—	—	100.0	61.5
• crédits conso. seulement	17.2	35.5	44.4	22.2	33.4	48.5

(1) La décomposition n'est pas exhaustive. Les combinaisons les moins répandues n'étant renseignées que sur des effectifs insuffisants pour être analysées. Mais au total, les combinaisons retenues ici recouvrent 97.5 % des ménages endettés.

— alors que 15.2 % des ménages non endettés utilisent le découvert bancaire, 24.8 % de ceux des ménages qui ne disposent que de crédits immobiliers sont dans cette situation : plus précisément, 16.7 % des ménages seulement endettés pour des travaux, 17.7 % des ménages seulement endettés pour les autres biens... ;

— mais lorsque les ménages disposent de crédits à la consommation, la fréquence d'utilisation du découvert bancaire s'élève de manière très significative : 48.5 % des ménages qui ne détiennent que des crédits à la consommation et 45.8 % de ceux qui détiennent des crédits immobiliers et des crédits à la consommation utilisent le découvert bancaire ;

— d'ailleurs, lorsque les ménages accèdent à la propriété, réalisent des travaux et font appel à des crédits à la consommation, ils sont 61.5 % à utiliser le découvert bancaire.

L'examen de la diffusion de l'endettement parmi les ménages et de ses formes éclaire alors bien les stratégies qui sont les leurs et les contraintes auxquelles ils se heurtent :

— suivant leur place dans le cycle de vie et/ou la nature de leurs préférences inter temporelles, les ménages vont éventuellement formuler des projets, projet immobilier à dimension patrimoniale ou projet de consommation à inscription dans un style de vie. L'usage des crédits se concevant alors, pour le ménage, dans le cadre d'une stratégie volontaire d'anticipation de revenus futurs : sauf erreur(s) d'anticipation ou accident(s) de la vie, cet usage ne devrait pas conduire le ménage hors des limites du tolérable ou du supportable lorsqu'il s'agit d'apprécier le poids des charges de remboursement des emprunts contractés à cet effet ;

— certains ménages sont contraints cependant à l'usage des crédits à la consommation pour pallier les insuffisances du revenu courant. Ils ont alors, en outre, fréquemment recours au découvert bancaire. Ils ne contrôlent plus, dès lors, facilement ni le niveau de l'endettement ni le poids des charges qu'il entraîne. Tel sera le cas lorsqu'un accident bouleverse la bonne réalisation du projet (immobilier ou de consommation). Et, en général, lorsque l'insuffisance du budget familial est révélée.

La photographie des ménages endettés en novembre 2012 (tableau 2 et annexe 4) illustre toujours bien cela, même si les profils d'endettement qui sont représentés ici ne sont pas d'une grande pureté.

Tableau 2 : La détention des crédits par les ménages

En pourcentage

Novembre 2012

Univers concerné	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et conso.	Conso. seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété	Découvert bancaire
<b>Zone de résidence</b>	<b>21.0</b>	<b>10.4</b>	<b>17.2</b>	<b>48.6</b>	<b>23.7</b>	<b>26.1</b>
• communes rurales	26.5	15.2	14.5	56.2	33.4	28.2
• 2 à 20 000 habitants	22.3	11.8	17.9	52.0	25.5	25.2
• 20 à 100 000 habitants	17.1	8.9	19.1	45.1	18.7	26.5
• plus de 100 000 habitants	17.5	8.6	18.4	44.5	19.3	25.4
• agglomération parisienne	22.1	5.9	16.5	44.5	20.2	25.0
<b>Nombre d'enfants au foyer</b>	<b>21.0</b>	<b>10.4</b>	<b>17.2</b>	<b>48.6</b>	<b>23.7</b>	<b>26.1</b>
• sans enfant	15.5	7.4	17.9	40.8	14.9	21.7
• un enfant	33.3	16.8	18.4	68.5	42.8	39.5
• deux enfants	45.2	22.2	11.8	79.2	61.7	41.6
• trois et quatre enfants	44.5	23.7	13.2	81.4	62.3	39.1
• cinq enfants et plus	57.0	15.0	3.0	75.0	75.0	50.0
<b>PCS du chef de famille</b>	<b>21.0</b>	<b>10.4</b>	<b>17.2</b>	<b>48.6</b>	<b>23.7</b>	<b>26.1</b>
• agriculteur	34.0	15.7	10.6	60.3	29.7	25.9
• commerçant, artisan	32.4	14.9	13.6	60.9	37.6	39.1
• cadre, profession libérale	39.9	15.3	13.8	69.0	43.7	25.3
• profession intermédiaire	34.1	14.7	16.5	65.3	40.9	31.3
• employé	22.6	10.5	23.2	56.3	26.3	39.1
• ouvrier	24.8	16.6	21.5	62.9	36.1	40.0
• retraité	7.8	4.2	16.0	28.0	4.8	12.4
• autre inactif	5.1	3.6	16.2	24.9	4.8	32.6
<b>Situation familiale</b>	<b>21.0</b>	<b>10.4</b>	<b>17.2</b>	<b>48.6</b>	<b>23.7</b>	<b>26.1</b>
• marié	24.4	14.4	16.0	54.8	28.5	23.0
• en concubinage	34.1	13.6	17.3	65.0	40.6	42.0
• célibataire	17.1	6.0	19.8	42.9	18.2	29.6
• divorcé (e)	14.6	5.4	21.5	41.5	14.1	26.4
• veuf (ve)	4.1	2.6	11.6	18.3	2.9	12.1
<b>Age du chef de ménage</b>	<b>21.0</b>	<b>10.4</b>	<b>17.2</b>	<b>48.6</b>	<b>23.7</b>	<b>26.1</b>
• moins de 25 ans	4.2	2.6	34.3	41.1	4.6	35.9
• 25 à 34 ans	29.1	13.4	19.8	62.3	38.1	41.8
• 35 à 44 ans	40.0	17.4	13.8	71.2	51.2	38.1
• 45 à 54 ans	26.9	13.9	18.7	59.5	30.7	29.4
• 55 à 64 ans	16.1	9.0	19.4	44.5	12.2	21.2
• 65 ans et plus	5.6	3.4	14.8	23.8	3.2	10.8
<b>Statut d'occupation</b>	<b>21.0</b>	<b>10.4</b>	<b>17.2</b>	<b>48.6</b>	<b>23.7</b>	<b>26.1</b>
• propriétaire	32.0	15.9	9.5	57.4	39.1	20.6
• locataire HLM	2.1	1.0	29.8	32.9	—	32.6
• autre locataire	5.2	2.0	28.9	36.1	—	35.4
<b>Niveau de revenu déclaré</b>	<b>21.0</b>	<b>10.4</b>	<b>17.2</b>	<b>48.6</b>	<b>23.7</b>	<b>26.1</b>
• au moins de 1 SMIC	4.3	1.6	15.6	21.5	4.8	31.3
• de 1 à 2 SMIC	13.1	5.6	21.1	39.8	13.9	27.6
• de 2 à 3 SMIC	25.2	13.2	18.4	56.8	30.2	25.6
• de 3 à 5 SMIC	34.2	18.9	11.6	64.7	39.9	23.9
• 5 SMIC et plus	49.4	14.9	6.4	70.7	41.3	18.7



L'endettement est le plus largement répandu dans les communes rurales et sa diffusion est la plus faible dans les communes de 2 à 20 000 habitants et dans l'agglomération parisienne. Lorsque le taux de détention d'au moins un crédit est le plus élevé, on vérifie alors que l'endettement immobilier, seul ou accompagné de crédits à la consommation, est plus fréquemment utilisé (l'inverse étant aussi vrai, un taux de détention des crédits plus faible étant en général associé à une utilisation moins fréquente de crédits immobiliers) : et cela, essentiellement sous l'effet de la diffusion de l'accession à la propriété, compte tenu bien évidemment du poids qui est le sien dans l'endettement immobilier des ménages (75.5 % des ménages qui détiennent au moins un crédit immobilier accèdent à la propriété).

Ainsi, une certaine forme d'opposition géographique entre les deux modèles d'endettement principaux se constate et résiste aux évolutions constatées au cours des dernières années :

— l'endettement immobilier des ménages "ruraux" qui financent l'achat ou l'entretien d'une résidence principale et qui s'accompagne d'autres crédits afin de financer l'équipement du logement ou du ménage (équipement de transport, lorsque la résidence principale est éloignée du centre-ville ou du lieu de travail...) ou pour pallier des insuffisances de revenus (dans ce cas le recours aux crédits à la consommation est associé à celui du découvert bancaire) ;

— l'endettement à la consommation des ménages "urbains", bien souvent locataires, qui illustre un choix de mode de vie ou le poids des contraintes que fait peser l'insuffisance des revenus courants (le recours au découvert bancaire sera alors associé à cette situation).

Les fluctuations du taux de détention des crédits qui s'observent depuis le début des années 90 (Tableau 3) ont cependant modifié les poids relatifs de l'endettement immobilier et des crédits à la consommation.

Dans la première moitié des années 90, le taux de détention des crédits avait reculé, principalement sous l'effet d'une contraction dans la diffusion des crédits à la consommation.

Tableau 3 : Les évolutions récentes de la diffusion de l'endettement

En pourcentage										
Taux de détention	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Ménages endettés	52.8	50.9	51.6	50.9	50.3	50.0	49.1	49.8	50.2	50.7
dont :										
• crédit immo. seul	20.7	22.6	21.0	21.6	21.1	21.0	21.8	20.8	18.4	18.1
• crédit immo. et conso.	12.9	11.1	11.5	11.2	11.4	11.1	10.1	11.0	11.4	11.2
• crédits conso. seuls	19.2	17.2	19.1	18.1	17.8	17.9	17.2	18.0	20.4	21.4
dont :										
• au moins un crédit immo	33.6	33.7	32.5	32.8	32.5	32.1	31.9	31.8	29.8	29.3
- résid. principale	24.3	24.4	24.3	24.2	24.5	24.1	24.2	23.5	23.3	22.7
- autre logement	6.5	6.7	5.8	6.1	7.1	6.8	6.7	7.3	4.1	4.0
- autre immobilier	1.4	1.4	1.2	1.4	1.8	1.6	1.1	1.6	1.0	1.1
- crédits travaux	7.1	7.4	6.6	6.7	6.5	6.4	6.7	7.0	5.5	6.0
• au moins un crédit conso.	32.1	28.3	30.6	29.3	29.2	29.0	27.3	29.0	31.8	32.6
Taux de détention	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ménages endettés	50.4	51.8	52.9	51.3	49.7	50.2	52.6	50.9	52.0	52.6
dont :										
• crédit immo. seul	18.3	17.3	17.5	17.2	16.5	17.2	18.1	18.3	18.8	18.8
• crédit immo. et conso.	10.7	11.3	11.6	12.0	12.0	11.9	12.4	11.9	11.8	12.5
• crédits conso. seuls	21.4	23.2	23.8	22.1	21.2	21.1	22.1	20.7	21.4	21.3
dont :										
• au moins un crédit immo	29.0	28.6	29.1	29.2	28.5	29.1	30.5	30.2	30.6	31.3
- résid. principale	22.2	22.6	22.3	22.4	21.8	22.4	22.9	22.9	23.0	23.5
- autre logement	4.2	4.3	4.0	3.9	3.9	4.2	4.8	5.0	4.7	4.8
- autre immobilier	1.2	1.0	0.9	1.0	1.2	1.2	1.3	1.3	1.7	1.7
- crédits travaux	5.6	5.0	5.5	5.9	5.6	5.3	6.6	6.0	6.3	7.1
• au moins un crédit conso.	32.1	34.5	35.4	34.1	33.2	33.0	34.5	32.6	33.2	33.8

Taux de détention	2009	2010	2011	2012
Ménages endettés	50.8	49.5	49.4	48.6
dont :				
• crédit immo. seul	19.1	19.4	19.2	21.0
• crédit immo. et conso.	11.7	11.1	11.8	10.4
• crédits conso. seuls	20.0	19.0	18.4	17.2
dont :				
• au moins un crédit immo	30.8	30.5	31.0	31.4
- résid. principale	23.2	23.2	23.3	23.7
- autre logement	4.4	4.5	4.8	5.1
- autre immobilier	1.5	1.5	1.5	1.5
- crédits travaux	6.7	6.3	6.5	6.4
• au moins un crédit conso.	31.7	30.1	30.2	27.6

Le relèvement du taux de détention d'un crédit qui s'amorce dès 1995 et se poursuit jusqu'en 2001 a alors provoqué un rééquilibrage des poids relatifs des différentes composantes de l'endettement. Il a en effet surtout été porté par un recours plus large aux crédits à la consommation:

- la diffusion de l'accession à la propriété s'est tassée durant cette période même si elle a amorcé une relative stabilisation dès 2000 ;
- l'endettement pour le financement de l'acquisition d'un autre logement ou d'un autre bien immobilier s'est stabilisé. Mais dans l'ensemble, le taux de diffusion de l'endettement immobilier a fortement reculé entre 1995 et 2001, passant de 31.9 à 29.1 % des ménages ;
- et seule la détention des autres crédits s'est donc vraiment redressée. Ainsi, alors que le taux de diffusion des crédits à la consommation était descendu à 27.3 % en 1995, ce sont 35.4 % des ménages qui détiennent de tels crédits en 2001. Les ménages font maintenant largement recours à ces crédits afin de financer des projets de consommation (la montée de l'endettement des « seniors » en a constitué une formidable illustration, par exemple). Mais une nouvelle utilisation des crédits à la consommation s'est aussi répandue durant ces années : faire face aux dépenses de la

vie courante et donc compenser de façon souvent régulière l'insuffisance des ressources courantes des ménages.

Le recul du taux de diffusion des crédits à la consommation observé entre 2001 et 2003 est venu interrompre la dynamique de reprise constatée durant la seconde moitié des années 90 : la détention des crédits à la consommation se réduit (33.2 % en 2003 contre 35.4 % en 2001), alors que dans le même temps le taux de détention des crédits immobiliers reste pratiquement inchangé.

Jusqu'en 2008, le taux global de détention des crédits s'est alors maintenu à un niveau élevé, après le redressement constaté entre 2003 et 2005 :

- l'usage des crédits à la consommation s'est largement répandu : en moyenne, plus du tiers des ménages disposent alors de tels crédits ;
- le recours aux crédits immobiliers s'est développé lentement, sous l'effet de la diffusion de l'accession à la propriété.

Depuis 2008, avec le déclenchement de la crise, le taux de détention des crédits s'est replié, essentiellement sous l'effet du recul des crédits à la consommation : alors que la diffusion des crédits immobiliers se maintenait, surtout sous l'effet de la reprise des marchés immobiliers constatée dès l'automne 2009.

Ces évolutions dans l'usage des crédits à la consommation n'ont pas cependant altéré les déterminants fondamentaux du recours à l'endettement par les ménages :

- par exemple, l'opposition géographique entre les modèles principaux s'est confirmée ;
- la modification de l'équilibre entre composantes de l'endettement qui a dessiné un paysage nouveau ne s'est cependant pas accompagnée d'un bouleversement des comportements.

En raison de la place que le financement des projets immobiliers (et principalement les projets d'accession à la propriété) occupe dans l'endettement des ménages, la diffusion de l'usage des crédits est par exemple toujours la plus large chez les couples mariés :

- ainsi, les couples mariés et surtout les couples non mariés qui accèdent plus fréquemment à la propriété que les autres ménages suivent plus volontiers le modèle de l'endettement immobilier, alors que les célibataires plus souvent locataires suivent celui de l'endettement à la consommation. D'ailleurs, les couples non mariés qui accordent une grande

importance à la dépense immédiate accentuent les traits de ce dernier modèle : un fort taux de détention des autres crédits seuls (et du découvert bancaire) ;

— de ce point de vue l'effet de l'âge est redondant : les très jeunes ménages optent pour le modèle de l'endettement à la consommation ; et entre 25 et 44 ans, et surtout entre 35 et 44 ans, l'arrivée des enfants et la situation (saturation et prix élevé) du parc locatif poussent à l'accession à la propriété, cette dernière s'accompagnant souvent de l'usage des autres crédits dans le but d'équiper le logement ou le ménage et du découvert bancaire lorsque les ressources sont faibles ; le vieillissement du ménage fait alors progressivement disparaître les causes de l'endettement.

Aussi n'est-il pas surprenant de constater que le taux de détention des crédits s'élève avec le nombre d'enfants : de l'ordre de 80 % des ménages avec deux enfants et plus sont endettés (une proportion près de deux fois supérieure à celle qui s'observe chez les ménages sans enfant), essentiellement en raison de la diffusion de l'accession à la propriété (dans une proportion de plus de 4 fois supérieure). D'autant que ces ménages font appel aux crédits à la consommation beaucoup plus fréquemment que les autres (de l'ordre de 37 % des ménages avec trois enfants et plus contre 25.3 % pour les ménages sans enfant) : la faiblesse (relative) de leurs revenus y contribue pour beaucoup et détermine le fort niveau du taux de détention simultanée de crédit (s) immobilier (s) et d'autres crédits. L'observation serait la même sur la diffusion du découvert bancaire (respectivement plus de 40 % et 21.7 %).

Au-delà même des conséquences que le statut d'occupation imprime mécaniquement sur les taux de détention qui sont observés, les différences dans les taux de diffusion qui se notent entre propriétaires et locataires semblent alors bien le résultat de disparités dans les niveaux de ressources (annexe 5) :

— les propriétaires dont les revenus sont plus élevés que ceux des autres ménages utilisent plus fréquemment l'endettement dans le but de financer la réalisation d'un projet. Ils utilisent les autres crédits et le découvert bancaire lorsqu'ils s'équipent ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés (insuffisance "imprévue" des revenus, accidents de la vie, ...).

— en revanche, en raison d'un niveau de revenu plus faible les locataires (et principalement les locataires HLM) utiliseront plus fréquemment ces formes d'endettement à court terme. Soit dans le cadre d'un projet (voyage, équipement, ...) ou plus souvent en liaison avec le découvert bancaire pour faire face à des difficultés.

L'examen de la diffusion de l'endettement immobilier et du découvert bancaire parmi les ménages confirme l'importance de l'effet revenu dans l'analyse des résultats (Tableau 2) : mais il

souligne aussi que l'accès aux crédits à la consommation n'est pas fondamentalement rendu plus difficile par la faiblesse des revenus des ménages.

## II. LES CHARGES DE REMBOURSEMENT

Les modèles de diffusion de l'endettement (et l'intensité du recours à ses différentes formes) sont associés à des situations qui reflètent les principales caractéristiques sociodémographiques des ménages : situation familiale, statut d'occupation du logement, ...

Le poids des charges de remboursement, tel que les ménages endettés l'apprécient, dépend alors de la nature et du montant des crédits, mais aussi des conditions dans lesquelles ils ont été contractés (tableau 4) :

— en général, les propriétaires et les accédants considèrent moins fréquemment que les locataires (surtout les locataires HLM) que leurs charges sont trop ou beaucoup trop élevées. Ils sont 12.5 % dans ce cas, contre 15.1 % pour l'ensemble des ménages endettés et 27.5 % pour les locataires HLM ;

— de même lorsque les ménages n'utilisent que des crédits immobiliers, ils sont 9.6 % à juger leurs charges trop ou beaucoup trop élevées contre 15.1 % en moyenne et 18.9 % lorsqu'ils utilisent en même temps crédits immobiliers et crédits à la consommation.

On observe bien, dans ces conditions, que les ménages considèrent leurs charges comme très supportables (tableau 5) :

— lorsque la réalisation du projet immobilier peut s'envisager sans recourir à des financements multiples, 42.7 % des ménages qui considèrent que leurs charges sont très supportables utilisent des crédits immobiliers seulement, contre 18.0 % des ménages endettés qui considèrent que leurs charges sont trop élevées. Ces ménages ont alors moins souvent besoin que les autres des crédits à la consommation pour équiper leur logement ... ou tout simplement pour faire face aux dépenses de la vie courante : par exemple, seuls 5.8 % des ménages qui jugent leurs charges très supportables sont des accédants faisant appel aux crédits à la consommation, contre 13.3 % de ceux qui considèrent leurs charges beaucoup trop élevées ;

— lorsque les ressources courantes sont suffisantes ou appréciées comme telles. Seuls 19.2% des ménages qui considèrent que leurs charges sont très supportables font appel au découvert bancaire, contre 37.6 % pour l'ensemble des ménages endettés et 78.5 % pour ceux qui considèrent que leurs charges sont trop élevées. Et d'ailleurs 82.9 % des premiers jugent leur budget au moins suffisant (41.4 % sont à l'aise) contre respectivement 49.5 % (13.8 %) et 6.2 % (1.0 %) ;

**Tableau 4 : Le poids des charges de remboursement**

En pourcentage		Novembre 2012				
Univers concerné	Appréciation sur le poids des charges					
	Beaucoup trop élevé	Trop élevé	Elevé mais supportable	Supportable	Très supportable	
<b>Ménages endettés</b>	4.9	10.2	35.9	36.7	12.3	
dont :						
• crédit immobilier seulement	2.1	7.5	38.1	40.1	12.2	
• crédit immobilier et à la consommation	5.4	13.5	43.7	31.0	6.4	
• crédit à la consommation seulement	7.9	11.7	28.5	35.9	16.0	
dont :						
• locataires hors HLM	7.6	11.6	33.3	35.1	12.4	
• locataires HLM	11.3	16.2	27.7	32.6	12.2	
• propriétaires et accédants	3.3	9.2	37.6	37.6	12.3	

— lorsque la situation financière ne s'est pas récemment dégradée. Ainsi 23.4 % des ménages qui considèrent que leurs charges sont très supportables considèrent que leur situation s'est au moins un peu dégradée, contre 80.4 % pour ceux qui considèrent que leurs charges sont beaucoup trop élevées.

On peut en outre aisément vérifier (Annexe 6) que la part de ceux qui considèrent que leurs charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées est négligeable parmi ceux qui sont à l'aise (0.9 % contre 81.5 % lorsqu'ils ne peuvent y arriver qu'avec des dettes) ou parmi ceux dont la situation financière s'est nettement améliorée (2.3 % contre 53.4 % lorsque la situation financière s'est nettement dégradé).



Tableau 5 : Des appréciations contrastées

En pourcentage

Novembre 2012

Univers concerné	Ensemble des ménages endettés	Charges très supportables	Charges beaucoup trop élevées
<b>Type d'endettement</b>	100.0	100.0	100.0
• crédits à la conso. seuls	35.5	43.5	57.6
• accession à la propriété seule	27.7	25.9	15.0
• autre immobilier seul	10.4	16.8	13.3
• accession et consommation	12.4	5.8	13.3
• autre immobilier et consommation	5.3	4.7	4.9
• autres combinaisons	8.7	3.3	6.2
<b>Part de ceux qui utilisent le découvert bancaire</b>	37.6	19.2	78.5
<b>Le budget des ménages</b>	100.0	100.0	100.0
• à l'aise	13.8	41.4	1.0
• suffisant sauf imprévu	35.7	41.5	5.2
• c'est juste	35.2	15.2	25.1
• c'est difficile	13.1	1.9	47.8
• les dettes sont nécessaires	2.2	–	20.9
<b>Situation financière passée</b>	100.0	100.0	100.0
• nettement améliorée	1.3	3.7	0.3
• un peu améliorée	8.4	14.3	3.9
• restée stable	43.5	58.6	15.4
• un peu dégradée	38.0	22.0	35.7
• nettement dégradée	8.8	1.4	44.7



### III. DES SITUATIONS D'ENDETTEMENT PARTICULIÈRES

#### III.1. Les ménages de 55 ans et plus

Les évolutions du taux global de détention des crédits qui s'observent depuis 1995 n'ont pas été identiques pour tous les ménages. Par exemple, et pour se limiter aux seuls crédits à la consommation, on peut constater que selon l'âge de la personne de référence du ménage les évolutions ont été plus ou moins rapides :

- ainsi, alors qu'en 1995, 40.2 % des ménages qui ne détenaient que des crédits à la consommation se classaient parmi les 34 ans et moins, ils n'étaient plus que 21.0 % en 2012. Alors certes, les évolutions n'ont pas été régulières, mais la transformation est remarquable ;
- d'autant que durant cette période, la proportion de ménages de 35 à 44 ans a elle aussi fléchi, en passant de 23.8 % à 13.7 % ;
- en revanche, la proportion des ménages de plus de 44 ans endettés à ce titre a cru, quel que soit l'âge de la personne de référence. Et notamment, parce que l'évolution est la plus rapide, tel est le cas de la proportion des ménages de 65 ans et plus : 12.6 % en 1995 mais 24.9 % en 2012.

Ainsi et pour se limiter aux ménages de 55 ans et plus, on peut remarquer (Tableau 6) qu'en ce qui concerne les crédits à la consommation dont les évolutions ont été déterminantes dans la dynamique globale de l'endettement des ménages, les modifications intervenues sont remarquables :

- pour l'ensemble des ménages, entre 2003 et 2008, le taux de diffusion des crédits à la consommation a fluctué dans une fourchette étroite (32.6 % au minimum en 2006 et 34.5% au maximum en 2005) après avoir augmenté de 5.9 points entre 1995 et 2003 (passant de 27.3 % à 33.2 %) ;
- dans le cas des 55 à 64 ans, ce taux de diffusion a baissé de 0.9 point de 2003 à 2008 (passant de 29.9 % à 29.0 %) après une hausse rapide de 8.3 points entre 1995 et 2003 (passant de 21.6 % à 29.9 %) ;
- mais dans le cas des 65 ans et plus, ce taux a progressé, de 3.4 points entre 2003 et 2008 (passant de 17.3 % à 20.7 %) après une augmentation de « seulement » 6.3 points auparavant (passant de 11.0 % à 17.3 %).

Depuis 2009, le taux de diffusion des crédits à la consommation a reculé rapidement, pour l'ensemble des ménages : 27.6 % en 2012 contre 33.8 % en 2008, cette évolution expliquant, la totalité du recul du taux de détention global des crédits par les ménages :

- mais l'évolution n'a pas été uniforme pour l'ensemble des seniors durant ces années. Le taux de diffusion des crédits à la consommation a reculé en 2009 chez les 65 ans et plus : avec 18.5 % en 2009 contre 20.7 % en 2008, c'est alors cette évolution qui porte le repli du taux de détention global constaté chez ces ménages. Après un rebond en 2010, le taux de détention des crédits à la consommation est retombé et s'est établi à 18.2 % en 2012. Le taux global de détention des crédits qui fluctue depuis 2009 a pourtant aussi reculé pour s'établir à 23.8 %.
- alors que ce taux de diffusion a progressé contre toute attente chez les 55 à 64 ans en 2009 : 32.6 % en 2009 contre 29.0 % en 2008 ... expliquant ici aussi l'évolution du taux de détention global. Mais en 2010, il s'est replié : à 31.1 %, pendant que dans le même temps, le taux de détention global poursuivait sa progression. Et depuis 2011, c'est le recul qui a prévalu, tant pour la diffusion des seuls crédits à la consommation qu'en ce qui concerne le taux de détention global.

Au total, entre 2008 et 2012, le taux de détention des crédits à la consommation a diminué dans le cas des 65 ans et plus : il est passé de 20.7 % à 18,2 %, entraînant dans son sillage le taux global de détention de ces ménages. Alors que dans le cas des 55 à 64 ans, le taux de détention des crédits à la consommation s'est accru, passant de 29.0 % à 30,9 % ... expliquant la remontée du taux global de détention des crédits par ces ménages jusqu'en 2010 : depuis, la détention des crédits recule.

Et d'ailleurs, l'agrandissement de la photographie des ménages endettés en novembre 2011 confirme que la situation qui s'est créée au fil des années est intéressante à de nombreux égards (tableau 7 et annexe 9).

L'usage des crédits à la consommation reste élevé parmi les ménages, jusqu'à 65-69 ans et même jusqu'à 70-74 ans. Le désendettement régulier qui s'opère lorsque l'âge avance vient en effet de l'amortissement de la dette immobilière. A partir de 75 ans en revanche, toutes les formes d'utilisation du crédit (et du découvert bancaire) régressent, rapidement d'ailleurs.

Dans l'ensemble, ils sont proportionnellement aussi nombreux que les autres ménages (endettés) à estimer que le poids des charges est supportable ou très supportable. De même, ils

sont proportionnellement un peu moins nombreux à considérer que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires à partir de 60 ans (et surtout à partir de 70 ans) ... mais un peu plus nombreux dans ce cas entre 54 et 59 ans.

**Tableau 6 : Le taux de détention des crédits par les ménages (en %)**

**Les ménages dont le chef est âgé de 55 à 64 ans**

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso. seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	21,4	8,9	12,7	43,0	18,0
Novembre 90	22,7	6,2	11,7	40,6	18,1
Novembre 91	21,7	7,9	12,6	42,2	18,0
Novembre 92	21,9	8,1	13,4	43,4	17,9
Novembre 93	22,0	8,3	13,7	43,9	18,2
Novembre 94	22,8	8,9	14,1	45,8	19,2
Novembre 95	22,6	9,7	11,9	44,2	21,3
Novembre 96	19,2	9,9	14,6	43,7	18,0
Novembre 97	17,7	10,0	17,4	45,1	16,9
Novembre 98	17,6	10,2	16,4	44,2	16,2
Novembre 99	18,9	9,5	17,1	45,5	16,1
Novembre 00	17,1	10,2	20,6	47,9	15,5
Novembre 01	17,1	9,2	22,9	49,2	14,7
Novembre 02	17,1	9,1	20,3	46,5	15,6
Novembre 03	16,3	9,1	20,8	46,2	13,9
Novembre 04	15,5	9,7	21,4	46,6	13,8
Novembre 05	16,5	9,3	22,3	48,0	12,9
Novembre 06	15,0	9,0	20,9	44,9	11,6
Novembre 07	14,5	9,0	20,2	43,7	11,2
Novembre 08	14,9	8,4	20,6	43,9	10,8
Novembre 09	13,2	10,4	22,2	45,8	11,0
Novembre 10	15,1	9,0	22,1	46,2	11,0
Novembre 11	14,9	9,4	21,5	46,1	11,3
Novembre 12	16,1	9,0	19,4	44,5	12,2

**Les ménages dont le chef est âgé de 65 ans et plus**

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso. seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	8,0	1,6	6,3	15,9	4,9
Novembre 90	9,0	1,6	5,4	16,0	5,0
Novembre 91	7,9	1,9	7,7	17,5	4,9
Novembre 92	7,7	2,1	8,1	17,9	4,8
Novembre 93	7,6	2,3	8,3	18,2	5,1
Novembre 94	7,0	2,9	9,6	19,5	4,7
Novembre 95	8,8	2,9	8,1	19,8	5,8
Novembre 96	7,8	2,6	8,9	19,3	4,6
Novembre 97	6,0	2,5	12,3	20,8	4,2
Novembre 98	5,7	2,4	14,2	22,3	3,9
Novembre 99	6,0	2,7	14,5	23,2	3,9
Novembre 00	4,8	2,7	15,9	23,4	3,9
Novembre 01	5,6	2,8	14,9	23,3	3,6
Novembre 02	5,3	2,9	16,1	24,3	3,8
Novembre 03	5,0	3,2	14,1	22,3	3,9
Novembre 04	4,5	3,0	14,2	21,7	3,1
Novembre 05	4,5	3,0	17,1	24,6	3,2
Novembre 06	4,6	2,5	15,2	22,3	2,6
Novembre 07	4,6	3,6	17,5	25,7	3,2
Novembre 08	5,0	4,4	16,3	25,7	3,9
Novembre 09	5,2	3,3	15,2	23,7	3,4
Novembre 10	5,1	3,1	16,0	24,2	3,3
Novembre 11	4,6	3,2	15,2	23,0	3,0
Novembre 12	5,6	3,4	14,8	23,8	3,2

## Ensemble des ménages

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	20,7	12,9	19,2	52,8	24,3
Novembre 90	22,6	11,1	18,2	51,9	24,4
Novembre 91	21,0	11,5	19,1	51,6	24,3
Novembre 92	21,6	11,2	18,1	51,6	24,2
Novembre 93	21,1	11,4	17,8	50,3	24,5
Novembre 94	21,0	11,1	17,9	50,0	24,1
Novembre 95	21,8	10,1	17,2	49,1	24,2
Novembre 96	20,8	11,0	18,0	49,8	23,5
Novembre 97	18,4	11,4	20,4	50,2	23,3
Novembre 98	18,1	11,2	21,4	50,7	22,7
Novembre 99	18,3	10,7	21,4	50,4	22,2
Novembre 00	17,3	11,3	23,2	51,8	22,6
Novembre 01	17,5	11,6	23,8	52,9	22,3
Novembre 02	17,2	12,0	22,1	51,3	22,4
Novembre 03	16,5	12,0	21,2	49,7	21,8
Novembre 04	17,2	11,9	21,1	50,2	22,4
Novembre 05	18,1	12,4	22,1	52,6	22,9
Novembre 06	18,3	11,9	20,7	50,9	22,9
Novembre 07	18,8	11,8	21,4	52,0	23,0
Novembre 08	18,8	12,5	21,3	52,6	23,5
Novembre 09	19,1	11,7	20,0	50,8	23,2
Novembre 10	19,4	11,1	19,0	49,5	23,2
Novembre 11	19,2	11,8	18,4	49,4	23,3
Novembre 12	21,0	10,4	17,2	48,6	23,7

## Les ménages dont le chef est âgé de moins de 30 ans

Vague d'enquête	Crédit immobilier seulement	Crédit immobilier et à la conso.	Crédit à la conso seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 89	10,5	9,2	41,7	61,4	15,8
Novembre 90	11,0	8,9	40,3	60,2	15,9
Novembre 91	9,8	7,7	39,7	57,2	14,0
Novembre 92	9,6	7,1	38,5	55,2	13,4
Novembre 93	9,4	6,5	37,4	53,3	12,5
Novembre 94	8,8	6,6	33,6	49,0	11,7
Novembre 95	8,4	5,5	34,7	48,6	11,8
Novembre 96	8,7	5,9	34,6	49,2	11,4
Novembre 97	8,8	5,8	33,7	48,3	12,0
Novembre 98	8,6	6,2	36,1	50,9	12,3
Novembre 99	8,5	6,5	38,5	53,5	12,6
Novembre 00	8,4	7,4	40,0	55,8	13,7
Novembre 01	8,7	7,0	36,9	52,6	13,2
Novembre 02	9,7	7,6	33,3	50,6	13,3
Novembre 03	9,8	5,8	33,4	51,0	14,0
Novembre 04	12,9	8,5	34,3	55,7	16,9
Novembre 05	12,9	11,9	33,0	57,8	16,8
Novembre 06	14,0	8,4	32,0	54,4	17,8
Novembre 07	15,3	8,4	28,7	52,4	20,0
Novembre 08	15,0	7,9	31,9	54,8	19,2
Novembre 09	17,9	6,9	30,3	55,1	21,2
Novembre 10	17,2	6,1	27,7	51,1	19,7
Novembre 11	16,2	8,5	30,0	54,7	21,0
Novembre 12	17,6	7,6	25,8	51,0	21,7

Mais depuis le milieu des années 90 et singulièrement depuis 2008, le renforcement des difficultés rencontrées pour ces ménages est notable (annexe 9). L'usage des crédits à la consommation par ces ménages est maintenant plus fréquent qu'auparavant pour supporter des dépenses de la vie courante. Surtout si comme cela est le cas pour les 65 ans et plus, une proportion importante (plus importante que chez les autres classes d'âge) des ménages estiment avoir connu une dégradation de leur situation financière (plus de 50 % des 65 ans et plus ont connu une dégradation récente de leur situation financière, contre 36.2 % chez les moins de 30 ans).

La montée de l'usage des crédits à la consommation par les ménages de 65 ans et plus s'accompagne alors d'une progression lente mais régulière de l'utilisation du découvert bancaire (annexe 9).

**Tableau 7 : La situation des ménages par tranche d'âge**

Univers concerné						Novembre 2012	
	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 ans et plus	Ensemble 55 ans et plus	Ensemble des ménages
<b>Part dans l'ensemble des ménages</b>	<b>8.2</b>	<b>9.7</b>	<b>9.0</b>	<b>7.5</b>	<b>12.6</b>	<b>47.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Part de ceux qui ...</b>							
... utilisent le découvert bancaire	24.2	18.8	15.3	12.4	6.7	14.8	26.1
... utilisent des crédits à la conso.	27.9	27.8	24.4	21.6	11.5	22.2	27.6
... n'utilisent aucun crédit	52.5	58.0	65.6	72.3	86.2	68.3	51.4
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	12.3	15.0	12.3	16.8	15.5	14.0	15.1
... ont des charges supportables ou très supportables	55.9	58.6	58.0	54.7	50.0	56.3	49.0
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	18.8	15.5	12.2	10.9	10.2	13.3	14.7
... connaissent une situation financière dégradée	49.3	50.4	48.9	54.7	53.6	51.5	46.8

Tableau 7 : La situation des ménages par tranche d'âge (suite)

Univers concerné	Novembre 2012		
	Moins de 30 ans	55 ans et plus	Ensemble des ménages
<b>Part dans l'ensemble des ménages</b>	<b>7.5</b>	<b>47.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Part de ceux qui ...</b>			
... utilisent le découvert bancaire	42.3	14.8	26.1
... utilisent des crédits à la conso.	33.4	22.2	27.6
... n'utilisent aucun crédit	49.0	68.3	51.4
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	17.5	14.0	15.1
... ont des charges supportables ou très supportables	49.9	56.3	49.0
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	15.0	13.3	14.7
... connaissent une situation financière dégradée	36.2	51.5	46.8

### III.2. Les ménages de moins de 30 ans

Les plus jeunes des ménages avaient été particulièrement sensibles au mouvement de désendettement qui s'est observé jusqu'en 1995 (tableau 6) :

— 61.4 % des moins de 30 ans étaient endettés en 1989, essentiellement au titre des crédits à la consommation (82.9 % des jeunes endettés l'étaient alors à ce titre) ;

— en 1995, 48.6 % des jeunes restaient endettés, toutes les composantes de l'endettement ayant fléchi dans des proportions à peu près comparables.

Après deux années d'hésitations, la remontée du taux de détention des crédits par les moins de 30 ans qui s'est amorcée en 1997 a été remarquable, bien plus vive d'ailleurs que celle qui s'observe pour l'ensemble des ménages :

— 55.8 % des moins de 30 ans étaient ainsi endettés en 2000, contre 48.3 % en 1997 ;



— l'essentiel de la remontée (84.0 %, précisément) s'explique alors par un recours accru aux seuls crédits à la consommation dont le taux de détention passe de 33.7 % à 40.0 % durant ces trois années.

De 2001 à 2003, le taux d'endettement des moins de 30 ans a marqué le pas, fléchissant pour retrouver un niveau à peu près comparable à celui qui s'observait en 1999. A la forte poussée des crédits à la consommation a succédé une situation de recours plus modéré à cette forme de l'endettement : la dégradation du marché de l'emploi, une détérioration de leur situation financière ... tout contribue à expliquer cela.

Le redressement du taux global de détention des crédits a alors été spectaculaire en 2004 puis en 2005. Ainsi, en 2005, on retrouve un niveau élevé d'endettement. Toutes les formes de crédits ont contribué à cette évolution : avec une remontée particulièrement vive pour les crédits immobiliers (et principalement les "crédits immobiliers seulement") puisque jamais par le passé un taux de diffusion tel celui de l'année 2005 (12.9 % pour les crédits immobiliers seuls) n'avait été constaté.

Entre 2006 et 2009, le taux global d'endettement des moins de 30 ans s'est stabilisé à un niveau de l'ordre de 54 et 55 % (55.1% en 2009), après avoir décroché de l'ordre de 3 points entre 2005 et 2006. Cette évolution s'accompagne d'une nouvelle progression dans la diffusion de l'accession à la propriété : 21.2 % des moins de 30 ans sont dans cette situation en 2009 (contre 13,2 % en 2001), soit le niveau le plus élevé constaté depuis 1989. Si leur taux global d'endettement s'est accru entre 2007 et 2009, ce n'est donc pas en raison d'une hausse du taux de détention des crédits à la consommation : en 2009, 37.2 % des moins de 30 ans détenaient des crédits à la consommation, soit à peu près autant qu'en 2007.

Après une année 2010 qui avait enregistré une chute brutale du taux de détention des crédits chez les moins de 30 ans, à l'instar de ce qui s'observait chez l'ensemble des ménages, l'année 2011 se singularise : le taux global remonte à 54.7 %, pour retrouver les hauts niveaux constatés entre 2005 et 2009 ... mais pour retomber finalement à 51.0 % en 2011.

Le rebond constaté en 2011 tient à une remontée sensible du taux de détention des crédits à la consommation (et dans une bien moindre mesure, à celle des crédits immobiliers). La rechute observée en 2012 s'explique par un fort recul des crédits à la consommation : 33.4 % des jeunes recourent à de tels crédits, ce qui représente une perte considérable de 5.1 points sur un an. C'est le niveau le plus bas constaté depuis 1989.

Aussi, en 2012, 33.4 % des moins de 30 ans utilisent des crédits à la consommation (tableau 7), contre 22.2 % pour les 55 ans et plus et 27.6 % pour l'ensemble de la population. Et 42.3 % font appel au découvert bancaire contre, respectivement, 14.8 % et 26.1%.

Mais les jeunes estiment en général que le poids de leurs charges de remboursement est moins facile à supporter que cela n'est le cas pour l'ensemble des ménages : 17.5 % considèrent que ce poids est trop ou beaucoup trop élevé contre 15.1 %.

Une analyse plus détaillée (annexe 11) montre alors que lorsque les jeunes ménages n'utilisent que des crédits immobiliers, leur situation n'est pas forcément tendue : une proportion relativement faible d'entre eux (11.6 %) estime que les charges sont trop élevées et 9.1 % déclarent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires (contre 12.2 % lorsqu'ils ne sont pas endettés et 15.0 % pour l'ensemble des jeunes).

La situation paraît évidemment plus tendue lorsqu'ils utilisent des crédits à la consommation : ils sont 22.8 % à estimer leurs charges comme trop ou beaucoup trop élevées lorsqu'ils n'utilisent que des crédits à la consommation et 12.5 % dans ce cas lorsqu'ils utilisent des crédits immobiliers et des crédits à la consommation. Ainsi, 59.9 % de ceux qui n'ont que des crédits à la consommation recourent au découvert bancaire et 25.1 % considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires ; les proportions sont respectivement de 53.1 % et de 12.3 % lorsque les jeunes utilisent des crédits à la consommation et des crédits immobiliers.

Mais pour autant, les jeunes ne sont guère plus fragiles que les autres ménages : d'ailleurs, leur part dans la population des ménages fragiles est à l'image de celle qui est la leur parmi les ménages endettés.

### **III.3. Les ménages fragiles**

La sous-population des ménages fragiles est régulièrement photographiée depuis 1997.

Plusieurs situations spécifiques sont ainsi examinées :

— 5 situations révèlent a priori une certaine fragilité des ménages (tableau 8), qu'ils soient ou non endettés ailleurs. L'une illustre une des nombreuses causes qui peuvent être à l'origine de la fragilité : la situation financière s'est nettement dégradée. Trois autres délimitent le champ de la

sous-population de ceux qui doivent être fragiles : un dossier en Commission Neiertz, les dettes sont nécessaires et les charges sont beaucoup trop élevées. La dernière décrit une des formes de réponse possible : des crédits pour boucler les fins de mois ;

— 3 autres doivent au contraire être probablement étrangères à une situation difficile (annexe 7). L'une parce qu'elle isole les ménages dont la situation financière s'est nettement améliorée. Les deux autres parce qu'elles définissent des sous populations a priori peu exposées : leur budget les met à l'aise et les charges sont très supportables.

On observe que les situations sont toujours vraiment très typées. Mais sans qu'il soit possible de leur associer des profils socio-démographiques particuliers :

— certes, les ménages qui paraissent a priori plus fragiles sont plus fréquemment des familles avec enfant (s) ou sont associés à des PCS faiblement qualifiées. Mais on trouve aussi et dans des proportions qui ne sont pas statistiquement moins significatives, des célibataires ou des cadres et des professions libérales ;

— ce ne sont pas a priori ces critères socio-démographiques qui paraissent les plus discriminants. Et néanmoins, on voit bien (tableau 8) que l'usage qui est fait des autres crédits est remarquablement différenciateur ;

— c'est en revanche l'itinéraire du ménage (sa situation ou son parcours familial, résidentiel, social et professionnel) et le niveau des revenus dont il dispose qui déterminent cette fragilité.

Tableau 8 : Les ménages fragiles

Univers concerné	Novembre 2012						
	Situation financière nettement dégradée	Dossier de sur-endettement	Ne peut y arriver qu'avec des dettes élevées	Charges beaucoup trop élevées	Ensemble des ménages endettés	Ensemble des ménages	Ménages fragiles
<b>Part dans l'ensemble des ménages</b>	<b>8.0</b>	<b>3.0</b>	<b>1.6</b>	<b>2.4</b>	<b>48.6</b>	<b>100.0</b>	<b>5.8</b>
<b>Part de ceux qui ...</b>							
... utilisent le découvert bancaire	52.1	49.6	87.5	78.5	37.6	26.1	64.9
... utilisent des crédits à la conso.	35.6	31.1	61.5	78.9	56.7	27.6	51.7
... n'utilisent aucun crédit	46.7	65.2	31.9	—	—	51.4	37.5
... ont un dossier de surendettement	9.2	100.0	26.1	11.2	2.1	3.0	51.5
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	53.4	42.9	81.5	100.0	15.1	7.3	78.8
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	67.3	56.6	100.0	68.7	15.3	14.7	66.0
... connaissent une situation financière dégradée	100.0	60.1	92.9	80.4	46.8	46.8	70.6
... envisagent de souscrire de nouveaux crédits :							
* immobiliers	1.3	4.2	0.5	2.6	3.9	4.1	3.2
* à la consommation	4.4	4.8	11.3	8.6	5.0	3.5	6.8

• Le croisement des trois critères principaux a finalement été retenu pour reconnaître les situations les plus fragiles :

— un dossier de surendettement a déjà été déposé : 2.1 % de l'ensemble des ménages avec crédits en 2012. Mais aussi 3.8 % de l'ensemble des ménages sans crédits ;

— les dettes sont nécessaires : 2.2 % de l'ensemble des ménages avec crédits en 2012. Et 1.0 % de l'ensemble des ménages non endettés ;

— les charges sont beaucoup trop élevées : 4.9 % de l'ensemble des ménages avec crédits en 2012.

Le croisement de ces trois critères permet alors de cibler 5.8 % de l'ensemble des ménages en 2011 :

— 7.5 % des ménages avec crédits et 4.2 % des ménages sans crédits sont fragiles. Dans ce dernier cas, parce que les dettes sont nécessaires et qu'ils ont un dossier de surendettement ;

— parmi les ménages avec crédits ce sont ceux qui font appel aux crédits à la consommation qui sont les plus représentés (annexe 8) : les endettés au seul titre de l'immobilier représentent

17.3% de la cible, en 2012, les endettés au double titre de l'immobilier et des crédits à la consommation représentent 19.5 % et les endettés au seul titre des crédits à la consommation, 63.2%.

Les charges sont beaucoup trop élevées pour 65.4 % de la sous population (78.8 % estiment les charges trop ou beaucoup trop élevées), les dettes sont nécessaires pour 26.6 % et 51.5 % ont déjà déposé un dossier de surendettement.

#### **III.4. L'origine et l'usage des crédits à la consommation**

Lorsqu'ils s'endettent à court terme, les ménages financent fréquemment un projet de consommation durable (tableau 9 et annexe 10) : l'équipement de la maison ou l'acquisition d'une automobile ou d'une moto.

Mais une proportion non négligeable d'entre eux font aussi appel aux crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante ou une facture exceptionnelle. Ces ménages présentent alors plus souvent que les autres de nombreux signes de fragilité (poids des charges de remboursement, fréquence d'utilisation du découvert bancaire, ...).

Les ménages qui recourent aux crédits à la consommation ne constituent donc pas une catégorie homogène : entre les nouveaux accédants à la propriété ou des accédants qui estiment le moment venu et qui s'endettent pour équiper leur logement ou ceux qui utilisent des crédits à la consommation pour boucler les fins de mois, les différences sont considérables et à tous les égards.

Dans l'ensemble, les ménages contractent alors un crédit à la consommation auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : c'est le cas pour 71.7 % des ménages concernés (plus précisément, 68.3 % auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit et 3.4 % auprès d'un autre organisme), donc pour 40.6 % des ménages endettés (respectivement 38.7 % et 1.9 %). Alors que 22.4 % des ménages concernés ont contracté leur crédit auprès d'un vendeur (soit 12.7 % des ménages endettés). Et en outre, 21.1 % des ménages concernés utilisent une carte d'un magasin (respectivement, 12.0 %).

Les profils socio-démographiques des ménages qui s'endettent à court terme se ressemblent globalement, sans laisser ressortir de singularités notables, si on considère la zone de résidence de l'emprunteur, le nombre d'enfant (s) du ménage ou la PCS du chef de ménage. Tout

au plus pourra-t-on noter que l'usage de la carte d'un magasin est un peu plus répandu en agglomération parisienne alors que le recours à une banque de crédit est un peu plus fréquent dans les communes rurales ; que la famille et les amis prêtent plus volontiers aux jeunes (moins de 34 ans) ; et que les ouvriers et les employés contractent moins souvent leurs crédits auprès d'un vendeur alors que les cadres et professions libérales sont moins concernés que les autres par les cartes de magasin voire par les crédits accordés par un autre organisme financier.

On peut en outre remarquer que l'usage des crédits à la consommation n'est pas fondamentalement rendu plus difficile par la faiblesse des revenus des ménages (Tableau 2 et annexe 5) : le taux de détention des crédits à la consommation – hors usage de crédits immobiliers – est peu sensible au niveau du revenu parmi les ménages à revenus modestes et moyens (84.3 % des ménages faisant usage de « crédits à la consommation seulement » disposent d'un revenu mensuel inférieur à 3 SMIC), de l'ordre de 20 % ; il décline en revanche avec le niveau de revenu des ménages plus aisés (jusqu'à descendre à 6.4 % parmi les ménages dont le revenu mensuel est supérieur à 5 SMIC).

Parmi les ménages qui utilisent des crédits à la consommation ceux qui emploient des cartes de crédit et aussi ceux qui s'endettent auprès de la famille et des amis sont en général plus modestes que les autres ménages.

En outre, quelques différences remarquables peuvent être soulignées si on observe :

- la situation familiale : les ménages qui empruntent auprès d'un vendeur sont plus fréquemment mariés alors que ceux qui font appel à la famille ou aux amis sont plus souvent célibataires ou en concubinage ;
- l'âge du chef de ménage : ceux qui font appel à la famille ou aux amis sont plus jeunes que les autres ;
- le statut d'occupation : les ménages qui s'endettent à court terme auprès d'un vendeur ou d'un organisme de crédit sont plus souvent propriétaires que les autres.

Lorsque les ménages utilisent des cartes de crédit, surtout, ou font appel à la famille ou aux amis, leur rapport à l'endettement paraît ainsi plus dégradé que celui des autres emprunteurs :

- la fréquence d'utilisation du découvert bancaire est (nettement) plus élevée, les charges de remboursement sont plus difficiles à supporter et les dettes sont plus fréquemment nécessaires ;

- le recours aux crédits à la consommation est donc moins souvent associé à la réalisation d'un projet de consommation ou d'équipement durable ; il est en revanche beaucoup plus fréquemment envisagé pour faire face à des dépenses de consommation courante.

**Tableau 9 : L'origine des crédits à la consommation**

Univers concerné	Novembre 2012						
	Vendeur	Carte	Banque de Crédit	Orga-nisme	Famille amis	Ensemble crédits à la consommation	Ensemble ménages avec crédits
<b>Part dans l'ensemble des ménages</b>	<b>12.7</b>	<b>12.0</b>	<b>38.7</b>	<b>1.9</b>	<b>2.7</b>	<b>56.7</b>	<b>100.0</b>
<b>Part de ceux qui ...</b>							
... utilisent le découvert bancaire	37.8	58.0	52.3	36.3	63.7	47.5	37.6
... utilisent des crédits immobiliers	42.2	28.5	37.6	40.8	47.1	37.4	64.5
... ont un dossier de surendettement	2.2	5.7	3.8	5.9	5.0	3.4	2.1
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	16.8	25.0	22.1	16.0	34.8	19.4	15.1
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	12.9	26.4	23.8	13.0	41.6	21.0	15.3
... connaissent une situation financière dégradée	47.6	53.6	50.3	50.9	63.7	49.6	46.8
... envisagent de souscrire de nouveaux crédits :							
immobiliers	5.1	2.3	3.9	1.6	4.2	4.1	3.9
à la consommation	7.1	9.7	5.7	7.5	6.3	6.1	5.0

Il est notable en effet (annexe 10) que lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation pour boucler leurs fins de mois, leur situation est tendue et leur rapport à l'endettement ne peut qu'être dégradé : 77.2 % d'entre eux recourent en outre au découvert bancaire, 52.8 % considèrent que c'est difficile et que les dettes sont nécessaires ... et 45.2 % estiment que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées. Il est vrai que 66.7 % d'entre eux ont connu une dégradation récente de leur situation financière et ils sont sur représentés parmi les ménages endettés modestes et très modestes.





## CONCLUSION

Le taux de détention des crédits par les ménages s'est établi à 48.6 % en 2011 :

- la proportion des ménages endettés se fixe donc sous le seuil de 50 %, pour la troisième année consécutive et descend au niveau le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis la fin des années 80 ;
- la diffusion de l'endettement immobilier a cependant encore légèrement progressé. Et d'ailleurs, la part des ménages accédant à la propriété s'est élevée à haut niveau (23.7 % de l'ensemble des ménages) sous l'effet de la consolidation des flux de l'accession à la propriété ;
- le recours aux crédits à la consommation, seuls ou accompagnés de crédits immobiliers, a en revanche fortement reculé.

Au-delà des transformations de l'environnement des ménages et des modifications de leurs habitudes de consommation, le recours au crédit reste avant tout un élément décisif de réalisation des projets, tant immobiliers que de consommation. Et pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées, même en situation de crise économique majeure : cela s'était déjà observé pour les crédits immobiliers durant les années 90, avec une meilleure préparation des projets, avec la montée de l'apport personnel ... et au total, avec la forte diminution de la sinistralité. C'est maintenant ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

Mais avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages sont confrontés à un choc d'une ampleur supérieure à celui de la crise économique et financière des années 2008 et 2009. De ce fait, pour l'avenir, ils révisent leurs projets immobiliers et de consommation. Et ils envisagent de limiter leurs recours aux crédits.

L'érosion de l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière et budgétaire vient en outre altérer leur rapport aux charges de remboursement des crédits contractés. Alors que les conditions de crédit s'améliorent, le poids ressenti et exprimé des charges s'alourdit. Pour autant, la part de ménages qui estiment que ces charges de remboursement sont supportables reste élevée :

à 84,9 %, donc juste un peu en dessous du niveau annuel moyen constaté depuis le début des années 2000.

## **ANNEXE 1**

**Le questionnaire de l'enquête réalisée  
par la SOFRES**







## **ANNEXE 2**

**Les taux de réponse à l'enquête  
réalisée par la SOFRES**





**Tableau : Les taux de réponse**

Vague de l'enquête	Panélistes consultés	Panélistes répondants	Taux de réponse
Echantillon Juin 1989	20 298	13 761	67.8 %
Echantillon Décembre 1989	20 580	12 742	61.9 %
Echantillon Novembre 1990	19 999	14 045	70.2 %
Echantillon Novembre 1991	20 019	15 580	77.8 %
Echantillon Novembre 1992	20 023	15 797	78.9 %
Echantillon Novembre 1993	10 035	8 041	80.1 %
Echantillon Novembre 1994	10 058	8 398	83.5 %
Echantillon Novembre 1995	10 042	8 184	81.5 %
Echantillon Novembre 1996	10 049	8 213	81.7 %
Echantillon Novembre 1997	10 062	8 083	80.3 %
Echantillon Novembre 1998	10 060	8 103	80.5%
Echantillon Novembre 1999	10 059	7 762	77.2 %
Echantillon Novembre 2000	12 021	8 747	72.8 %
Echantillon Novembre 2001	12 003	8 466	70.5 %
Echantillon Novembre 2002	12 060	8 419	69.8 %
Echantillon Novembre 2003	8 045	5 810	72.2 %
Echantillon Novembre 2004	12 009	8 410	70.0 %
Echantillon Novembre 2005	8 002	5 356	66.9 %
Echantillon Novembre 2006	12 005	8 034	66.9 %
Echantillon Novembre 2007	8 003	5 343	66.8 %
Echantillon Novembre 2008	9 045	6 690	74.0 %
Echantillon Novembre 2009	13 005	9 855	75.8 %
Echantillon Novembre 2010	12 000	8 813	73.4 %
Echantillon Novembre 2011	13 000	9 992	76.9 %
Echantillon Novembre 2012	13 000	9 897	76,1 %

